

## Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie



## Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie

### Projet anti-corruption en Tunisie (ACT)

#### Rapport d'activité - 3

#### RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ DU PROJET

**Entité chargée de la mise en œuvre :**

Division de la criminalité économique et de la coopération, Département de la lutte contre la criminalité, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DGI - Droits de l'homme et État de droit

**Type d'activité :**

Atelier de formation sur le système de déclaration de patrimoine et des intérêts

**Programme/Projet :**

PAII-T C2 - Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie  
Projet contre la corruption en Tunisie (TAC)

**Pays/Région :**

Tunisie

**Date et lieu :**

Tunis, Tunisie, 7-8 mai 2019

**Secrétariat du Conseil de l'Europe :**

Tim Cartwright, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis, Tunisie  
Joana Kashi, Coordinatrice de projet

**Participants :**

16 femmes et 7 hommes

**Nombre total de participants :**

26 participants

**Institutions/organisations partenaires :**

Instance nationale de lutte contre la corruption - INLUCC

**Objectifs :**

L'activité visait à renforcer la capacité des bénéficiaires concernés (Unité de l'INLUCC chargée des déclarations de patrimoine et des intérêts) à mettre en œuvre efficacement les mécanismes réglementaires et institutionnels prévus par la loi tunisienne.

### Évaluation générale :

- Le Parlement tunisien a adopté une loi relative à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts, qui est entrée en vigueur le 14 octobre 2018. La loi est censée lutter contre la corruption en rendant obligatoire la déclaration des biens et des intérêts, en particulier dans la fonction publique. 350000 personnes étaient tenues de déclarer leurs biens et intérêts. Toutefois, à ce jour, l'INLUCC n'a reçu que 130000 déclarations et a commencé à mettre en pratique les sanctions prévues par la loi en cas de non-déclaration. En outre, des formulaires électroniques pour la déclaration de patrimoine viennent d'être publiés et l'unité responsable procède actuellement à la vérification des déclarations reçues à ce jour.

- La formation a porté principalement sur la déclaration du patrimoine et des intérêts et sur les bonnes pratiques européennes. Les participants ont apprécié l'organisation et les sujets couverts par les 2 jours de formation. Les présentations de l'expert étaient très claires et bien illustrées et la comparaison avec la loi tunisienne a été très appréciée.

D'après les réactions des participants, les objectifs de la formation ont été atteints.

### Ordre du jour :

Voir ci-joint.

### Evaluation par les participants:

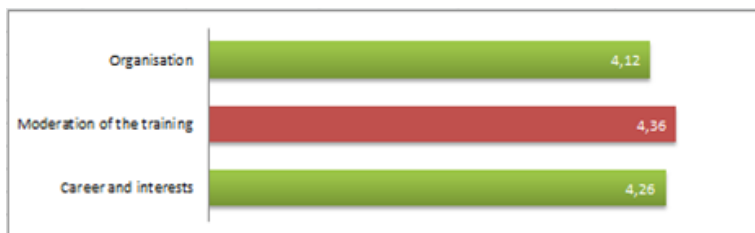


Tableau 1 : Evaluation générale de la formation

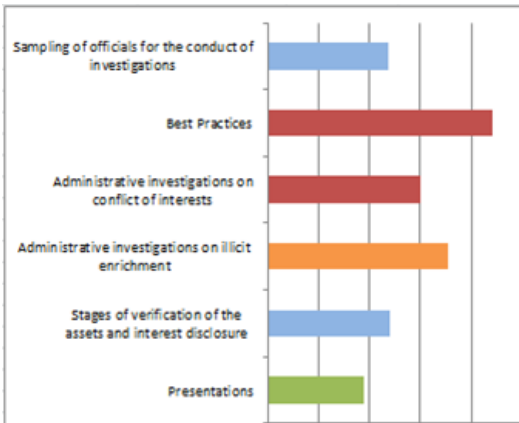


Tableau 2 : Evaluation sur les présentations

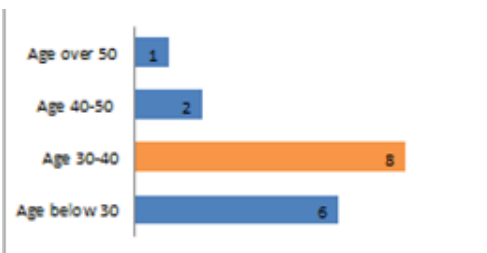


Tableau 3 : Âge des participants